



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 42373

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la présence en Chine des entreprises françaises. La Chine n'a attiré en 2003 que 0,2 % des investissements directs français à l'étranger. Les exportations de la France progressent mais sont trois fois moins élevées que les importations en sens inverse. Les promesses du marché chinois sont pourtant très importantes : d'ici à 5 ans, il devrait être équivalent au marché japonais pour nos entreprises. Il existe en outre une envie de consommer de la jeunesse chinoise, qui sait de plus en plus apprécier la qualité de nos produits. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encourager les entreprises françaises à investir en Chine. - Question transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Avec un montant de 375 millions d'euros en 2002, la Chine a compté pour 0,6 % de nos investissements à l'étranger, ce qui en fait notre seizième pays récipiendaire dans le monde. En Asie, il s'agit de notre deuxième cible d'investissement, loin derrière le Japon (2,4 millions d'euros investis). Ces chiffres fournis par la Banque de France s'inscrivent dans la moyenne supérieure des résultats enregistrés depuis 1996. Pour autant la présence française n'est pas négligeable et semble s'accélérer : plus de 500 entreprises françaises ont investi en Chine. Elles emploient plus de 150 000 personnes dans plus de 900 implantations. L'enquête menée par la mission économique laisse apparaître une multiplication par quatre du nombre des investissements français (filiales et co-entreprises) en Chine depuis 1994. Les statistiques chinoises, généralement très supérieures car intégrant les apports bancaires, indiquent pour 2002 un montant d'investissements réalisés de 575 MUSD et une hausse de plus de 50 % de nos promesses d'investissement. En matière de commerce extérieur, nos échanges avec la Chine ont augmenté de 14,9 à 17,8 millions d'euros entre 2002 et 2003 - soit + 20 %. La croissance plus rapide de nos exportations par rapport à nos importations (+ 32 % contre + 16 % respectivement) permet parallèlement d'en améliorer le taux de couverture, de 30 à 34 %. Alors que la faible croissance de l'Union européenne (60 % de nos débouchés), conjuguée à l'appréciation de l'euro face au dollar (20 % sur 2003) ont entraîné une baisse de nos exportations globales (- 2,8 % à 316 millions d'euros), nos ventes vers la Chine ont augmenté de 32 % à 4,5 millions d'euros. Ce résultat indique une amélioration substantielle par rapport à la période 1997-2002, où nos ventes ont progressé de 15 % tandis que doubleraient les importations chinoises. En outre, d'après les douanes chinoises qui indiquent une croissance de 43 % de nos exportations (évaluées à 6 millions d'euros USD), notre part de marché a légèrement augmenté, de 1,44 à 1,48 %, après une longue phase de recul (de 2,7 % à 1,8 % entre 1999 et 2000, puis 1,7 % en 2001 et à 1,44 % en 2002). La France redevient ainsi le deuxième fournisseur européen de la Chine, loin derrière l'Allemagne (4,4 % du marché) mais devant l'Italie, en recul de 0,2 point à 1,2 %. Conscient de l'importance des enjeux du marché chinois pour nos entreprises, le ministre délégué au commerce extérieur a approuvé le 24 septembre 2003 un plan d'action commerciale pour le renforcement de la présence des entreprises françaises en Chine. Les priorités identifiées dans ce plan d'action sont : renforcer l'information des entreprises ; promouvoir la participation aux salons professionnels ; développer

les missions collectives rechercher les opportunités d'affaires ; mettre en place des initiatives spécifiques en faveur des petites et moyennes entreprises ; renforcer et former les ressources humaines. Le plan d'action prévoit notamment, pour 2004, l'organisation par Ubifrance de 12 sections collectives (contre 9 en 2003), 5 colloques (5 en 2003) et 5 sessions en France (contre 2 en 2003). La Chine représente le plus gros programme d'actions collectives organisées par Ubifrance. De plus, 10 autres salons professionnels ont été labellisés à partir d'une liste identifiée d'une quinzaine de salons labellisables. En outre, la programmation prévisionnelle d'Ubifrance pour 2005 devrait comporter près d'une cinquantaine d'opérations (éditoriales et de promotion), ce qui représente près de 50 % de la programmation en Asie. Plusieurs séminaires d'information sur la Chine sont par ailleurs programmés pour 2004 dont : séminaire à Paris (Ubifrance) sur les mutations de la distribution en Chine le 7 juin 2004 ; séminaire Exposition universelle de Shanghai 2010 à Paris (Ubifrance) le 25 juin 2004 ; séminaire sur le monde chinois Ubifrance à Paris les 1er et 2 décembre 2004. De plus, en 2003 et début 2004, des réunions d'information ont eu lieu à Angoulême, Arles et Nantes notamment. Enfin, des réunions à Poitiers et Marseille sont en cours de programmation. De très nombreuses missions de régions françaises ou de chambres de commerce sont prévues en Chine en 2004 (une dizaine). A titre d'exemple : 19-26 juin : mission d'une quinzaine d'entreprises des Pays de la Loire à Shanghai ; début juin : mission d'une dizaine d'entreprises de Lorraine (chambre de commerce et d'industrie des Vosges). Enfin, le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation s'est rendu en Chine en mai 2004, accompagné d'une trentaine d'entreprises, et le ministre délégué au commerce extérieur s'est également rendu en Chine début juin, accompagné d'une importante délégation d'entreprises françaises. Ce dernier doit enfin accompagner le Président de la République lors de sa visite officielle en République populaire de Chine, prévue en octobre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42373

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4883

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7309